Stage syndical SPÉCIAL AESH

Jeudi 15 janvier 2026 de 9h à 16h

Union départementale FO - 35 rue d'Échange, Rennes 🛈 Sainte-Anne

Ce stage s'adresse à tous les AESH,

syndiqués, non-syndiqués, exerçant dans le 1^{er} ou le 2nd degré. La participation à ce stage est un droit, vous serez autorisés à vous absenter sur simple demande. (Modalités d'inscription au dos)

objectifs

Connaître vos droits pour les faire respecter: missions, contrats, temps de travail, affectations, droits à formation, droits à s'absenter, rémunérations, protection, journées de fractionnement, prime REP, actualité sur les jours de carence et indemnisation des CMO, PSC...

Apporter des réponses aux questions et aux problèmes que vous rencontrez

Informer le syndicat des difficultés rencontrées sur le terrain

S'organiser collectivement pour faire valoir les revendications : suppression des PIALs, abandon du projet de fusion AED/AESH et des PAS, intégration dans un corps de la Fonction publique, meilleur salaire, garantie de réemploi pour toutes et tous, contrats à temps complet...





LES AESH ONT DES DROITS. ILS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS!

POUR PARTICIPER

La participation à des stages de formation syndicale est un droit (dans la limite de 12 jours par an). Votre absence sera déduite du temps de travail et vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.

Inscrivez-vous au stage avant le lundi 15 décembre 2025 par mail :

snudifo35@orange.fr pour le 1er degré

syndicat@snfolc35.fr pour le second degré

Le syndicat vous enverra une convocation en retour.

Vous devrez alors effectuer, au plus tard le lundi 15 décembre 2025, une demande d'autorisation d'absence (à l'aide d'un formulaire auquel vous joindrez la convocation).

Cette demande doit être transmise dans le 1^{er} degré :

au Pôles ASH: coordavs35@ac-rennes.fr

et **SAADEI**: ce.aesh@ac-rennes.fr

Ou dans le 2nd degré : au secrétariat du chef d'établissement.

3 Le jour du stage, nous vous remettrons une attestation de participation.

Repas

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place. Nous proposons de fournir un repas avec une participation financière de 5 euros. Dans ce cas, merci de nous signaler votre présence au repas par mail.